

L'écho des rives du Grozon

Janvier 2025, n°20



Bulletin Municipal de la commune de Saint-Barthélemy-Grozon

Edito :

Chères Barthézonaises, Chers Barthézonais,

Nous comptons vous adresser nos vœux de vive voix, lors de la réunion à laquelle chacun et chacune d'entre vous est invité.e, ce samedi 18 janvier, et qui aura lieu à Matras, comme d'habitude, à partir de 16h.

Nous allons vous présenter une rétrospective des actions menées depuis les élections municipales de mars / juin 2020, en réponse aux besoins exprimés lors des réunions participatives de fin 2019. Vous aviez fait ressortir 18 thèmes prioritaires qui ont été notre feuille de route pour mettre en œuvre le mandat que vous nous avez confié.



Je crois que nous pourrons nous réjouir ensemble de l'avancée de la plupart des idées qui ont été exprimées, il y a un peu plus de 5 ans.

Mais les choses sont loin d'être terminées, elles ne le seront d'ailleurs jamais, puisque dans une vie en commun, il y a toujours des projets, des améliorations, des besoins nouveaux... c'est le propre de la vie ! L'évolution donne un sens à nos actions. Cela est vrai pour chaque individu, chaque famille, chaque entreprise, chaque association, et, bien sûr, pour chaque collectivité publique.

Nous entamons donc la dernière année de notre mandat de maire, de conseiller. Nous continuerons les actions entreprises avec toute l'énergie que nous avons pu y mettre depuis 2020, en souhaitant voir se continuer, à l'avenir, le bel élan que l'équipe actuelle a pu engendrer.

Pour cela, nous comptons réitérer l'expérience participative de 2019, en vous invitant, dans le courant de l'année 2025, à venir partager vos idées, vos besoins. C'est à partir d'un tel travail que la feuille de route pour les années à venir sera proposée.

Mais avant cela, recevez nos Meilleurs Vœux, pour que cette nouvelle année vous apporte santé, bien être, amour, amitié, réalisation de vos projets...

Jean Paul Décully

Meilleurs Vœux 2025

Début de commercialisation de la fibre optique

Au 1er janvier 2025, soit deux mois et demi après la mise à disposition commerciale de la fibre optique sur notre commune, nous comptons 51 foyers raccordés et 15 lignes en cours de raccordement, soit un total de 66 foyers déjà ou très prochainement équipés sur 273 éligibles (24%).

Selon ADN, l'ensemble des arrêtés de servitude ayant été pris par la Mairie, les travaux concernant le déploiement de la fibre vers les foyers classés en «raccordement à venir» devraient reprendre début janvier et être terminés d'ici la fin mars.

N'hésitez pas à nous écrire, via le site internet ou directement à la Mairie, pour nous faire part de votre satisfaction ou des difficultés rencontrées lors du démarrage du Très Haut débit chez vous.

La Livebox 6ème génération mise en place par Orange



Le recensement, c'est parti !

C'est dans le cadre de la conduite de la politique générale de l'Etat Français que l'ensemble des habitants et des logements de notre commune seront recensés entre le 16 janvier et le 15 février 2025. A cette fin, la Mairie a recruté Aurélie RIFFARD, agent recenseur, qui aura la charge de recueillir les renseignements qui permettront de mieux connaître la population, base d'une bonne politique locale pour les années à venir. Le déroulement du recensement à Saint-Barthélemy-Grozon sera suivi par Marie-Thérèse de NOMAZY, adjointe, correspondante de l'INSEE pour l'opération.

Vous avez dû recevoir dans votre boîte aux lettres, le premier document de l'INSEE vous permettant de récupérer, via internet, les imprimés du recensement : un pour le logement et un par personne occupant le logement. Vous pouvez donc vous libérer rapidement de cette tâche (on rappelle que répondre au recensement est un devoir citoyen obligatoire, même si aucune amende n'est prévue en cas de non-réponse...)

Nous recevons quotidiennement de la part de l'INSEE les adresses qui auront déjà envoyé leurs réponses. Aurélie Riffard devra relancer les personnes qui n'auront pas répondu, distribuera les imprimés papier pour ceux qui voudront répondre de façon traditionnelle, et pourra vous aider à répondre si vous avez des difficultés. Pour cela, n'hésitez pas à prendre contact soit avec Aurélie Riffard : 06 26 57 38 94, soit avec Marie Thérèse de Nomazy : 06 74 79 50 37, soit encore auprès de la mairie 04 75 06 58 25.

Merci de votre participation : Plus la connaissance de la population est exhaustive, plus les études des besoins seront basées sur de bonnes données, et d'autre part, sachez que les dotations de l'Etat sont liées à la population... nous avons intérêt à n'oublier personne !



Quel est le marché immobilier actuellement ? La demande de logements locatifs existe-t-elle ?

A côté de l'église, l'ancienne école privée de Grozon, transformée en logements sociaux dans les années 80 et remise à neuf en 2024, offre 5 logements en très bon état, bien isolés et chauffés par des pompes à chaleur installées récemment.

2 logements ont trouvé preneurs, 3 restent à louer. Il s'agit de petites unités, avec une chambre chacune. Les demandes sont rares. L'information aurait-elle été trop discrète? ADIS, société propriétaire du bâtiment, déclare ne plus investir dans la commune tant que ce bâtiment ne sera pas totalement occupé. Cela se comprend.



La réhabilitation des logements de l'ancienne épicerie Goudard ne pourra leur être confiée dans ces conditions. Il faudra trouver une autre solution.

ADIS est également aménageur, promoteur et constructeur de maisons individuelles et réalisait une quarantaine de maisons chaque année en Drôme – Ardèche. Le marché s'est effondré en 2024 : une seule maison vendue. Cela rend frileux !

Si nous voulons voir se réaliser quelques constructions sur les terrains que la commune a acquis, il nous faut procéder à une recherche de clientèle. Qui, parmi les Barthézonais, souhaiterait construire une maison ? Pour l'habiter, pour la louer, pour y loger ses enfants ? Tout projet de ce type mérite d'être étudié. N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Établi par le maire de la commune, le Plan Communal de Sauvegarde permet de se préparer préalablement à une crise déclenchée par un phénomène dangereux (un incendie, une inondation, un accident grave, un attentat...). Ce Plan définit les modes d'organisation et les outils techniques pour pouvoir faire face à tous les événements qui nous menacent.

Le PCS doit donc permettre la mise en place d'une organisation optimale en matière de gestion de crise, en assurant l'alerte et l'information des personnes, le secours et l'accompagnement de la population en cas d'accident ou de catastrophe.

Que contient un PCS ?

Le contenu du PCS varie selon la taille et les moyens de la commune. Il doit obligatoirement contenir...

- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), en cours de réalisation
- Le recensement des enjeux locaux
 - Humain
 - Matériel
 - Économique
- L'organisation de la diffusion de l'alerte aux populations

Pour la commune de Saint-Barthélemy-Grozon, c'est un document d'une trentaine de pages et de 17 annexes qui recense ou contient notamment...

- L'identification des risques sur la commune (incendie de forêt, inondation, glissement de terrain, vague de chaleur, de froid, etc, ...)
- Les établissements sensibles (écoles, réservoirs eau, captages, etc, ...)
- Les moyens humains susceptibles d'être mobilisés (personnels médicaux, électriciens, plombiers, cuisiniers, entrepreneurs BTP etc, ...)
- La liste des personnes vulnérables (handicapées, aînés etc, ...)
- La liste des lieux d'accueil (IME, CCAS matras, salles communales)
- La liste des matériels à disposition (groupes électrogènes, engins de chantier, mini bus IME, couvertures de survie, etc, ...)
- Les plans et cartes communales
- Les fiches actions pour chaque risque et l'annuaire de crise

Ce «PCS» est un dossier qui a été long à réaliser, mais obligatoire, et surtout nécessaire, lors d'un événement que l'on imagine ne jamais arriver... C'est une sécurité améliorée pour un futur inattendu... tout en espérant ne jamais avoir à utiliser...

Des nouvelles de nos commerçants

LE ST BARTH

Bar, restaurant, épicerie et point poste : voilà ce que nous proposent Stella et Jean-Marc !

- Restauration : Stella, nous concocte, en plus des midis de la semaine, des repas à thème tous les weekend et jours fériés, sans oublier Pâques, la Fête des Mères, la Fête des Pères. ou encore à la demande sur réservation. Terrain de boules à proximité.
- Épicerie : produits frais à la coupe, épicerie de dépannage, nombreux articles de producteurs locaux.
- Point poste : vente de timbres, dépôt de colis, recommandés...
- Le tout ouvert tous les jours de 7h à 18h, sauf jeudi après-midi et vendredi.



LA GUINGUETTE MA'M

Depuis mai 2024, le village de Grozon abrite la Guinguette MA'M tenue par Nathalie et Régis.

- Actuellement ouverte de 7h à 14h 7j/7 (horaires d'hiver), la Guinguette ouvrira début mars tous les jours sauf mercredi et dimanche après-midi.
- Le marché de producteurs, actuellement le dimanche, passera dès le 1er février au samedi matin de 7h à 12h et verra l'arrivée de nouveaux exposants.
- Nathalie va également ouvrir son salon de coiffure début février et aura la joie d'être accompagnée d'une esthéticienne.
- Pour les repas, Nathalie nous propose burgers, ravioles, salades et fidéua. Depuis cet hiver, il est également proposé les lundis et jeudis des pizzas à emporter. Nouveauté cet été : les glaces à l'italienne.

Et comme l'année dernière, Nathalie et Régis prévoient plusieurs concerts et de nombreuses surprises.



Le PLU : le Plan Local d'Urbanisme

L'étude du PLU a démarré avec le BEAUR, bureau d'études retenu, très spécialisé dans les études urbaines de la région (son siège social est à Romans).

La première étape est la réalisation du diagnostic socio-économique.

Il s'agit d'étudier l'évolution démographique, l'habitat, les activités économiques, les équipements publics, les déplacements, ... et faire la synthèse de l'ensemble des documents d'études précédentes.

Le PLU devant être compatible avec le SCOT Centre Ardèche (Schéma de COhérence Territoriale), ce document a été étudié.

Cette première phase permet d'ores et déjà de savoir quelle surface, non bâtie à ce jour, il serait possible de construire dans les 10 ans à venir, en répondant aux injonctions nationales du «ZAN», soit le «**Zéro Artificialisation du Sol**» : Entre 2021 et 2031, on aurait le droit de bâtir 50% de la consommation nouvelle du sol qui a été observée entre 2011 et 2021, mais sans compter les petits espaces constructibles à l'intérieur des enveloppes urbaines recensées.

Les premières analyses donnent une autorisation potentielle de 7 à 8000m² qu'il serait possible de bâtir, hors les petites parcelles déjà en tissu urbanisé.

La prochaine étape sera de définir un projet communal respectant le ZAN et les objectifs du SCOT (qui limite la production à une vingtaine de logements pour les 10 ans à venir et qui impose une densité).

Une rencontre avec les agriculteurs a permis d'obtenir, pour la majorité des exploitations locales, les surfaces et les bâtiments utilisés. Cette partie du travail est essentielle pour cartographier les surfaces à classer en zone agricole, pour permettre le développement des exploitations et, en zone naturelle, cartographier les espaces à protéger de toute construction.

Nous aurons, avant l'été, «l'état initial de l'environnement» qui permettra également de connaître toutes les données pour lesquelles des protections seront à mettre en place.

Une première réunion publique devrait pouvoir s'organiser avant la fin de l'année, pour que les bureaux d'études présentent assez d'informations préalables à l'établissement du PADD : **le Projet d'Aménagement et de Développement Durables**, qui exposera les orientations politiques de la commune.

De là découleront les **Orientations d'Aménagement et de Programmation**, le zonage et le règlement. (Quels seront les lieux constructibles, selon quels types de programmes et quelles règles de construction).

L'année 2025 sera essentielle pour l'avancée de cette démarche. Espérons qu'elle permettra de débloquer ce que le seul Règlement National d'Urbanisme ne permet guère aujourd'hui.

Les règles de fonctionnement et de facturation de la SACEM évoluent... dans le bon sens

Cette évolution des règles de la SACEM concerne les communes et leurs associations qui organisent des animations dans les équipements communaux : jusqu'à présent chaque institution recevait des factures souvent conséquentes pour toutes les musiques qui étaient diffusées lors de leurs animations et manifestations. Ces coûts ont souvent été soit un frein à la sonorisation des manifestations ou une source de déficit des activités associatives.

Depuis des années, des discussions ont été menées entre les représentants des collectivités locales et la SACEM, qui ont abouti à des décisions intéressantes : la possibilité de rétribuer la SACEM via un montant forfaitaire ...

- de 152 € pour les communes de moins de 500 habitants, quel que soit le nombre d'évènements
- de 350 € pour 6 évènements (plus 40€ par évènement supplémentaire) pour les communes de 500 à 2000 habitants, ce qui devrait être le cas de Saint-Barthélemy-Grozon

Ces forfaits correspondent à une sorte d'abonnement à la SACEM couvrant ...

- tous les évènements musicaux organisés par la commune ou ses associations (sauf évènements d'envergure de budget supérieur à 5 000 € ou à prix d'entrée supérieur à 20 €)
- toutes les diffusions musicales dans les équipements municipaux
- toute musique diffusée sur le site internet ou l'attente téléphonique de la commune

Il faudra donc établir avec les associations de la commune, la liste des évènements concernés.

La commune mettra le forfait dans son budget, ce qui libérera d'autant les organisateurs d'animations et de manifestations.



Politique foncière de la Commune

- maison Dode – Goudard
- terrain sans maître près du cimetière de Saint-Barthélemy
- espace pour futur écohameau
- terrains sur Grozon

Une politique foncière est une première démarche pour qu'une Collectivité puisse réaliser une politique d'aménagement ou de développement. Chacun sait que c'est le nerf de la guerre. Si, vers la fin du XXème siècle, la commune n'avait pu acquérir les terrains du stade ou le foncier qui a accueilli les lotissements, où en serions-nous aujourd'hui ?

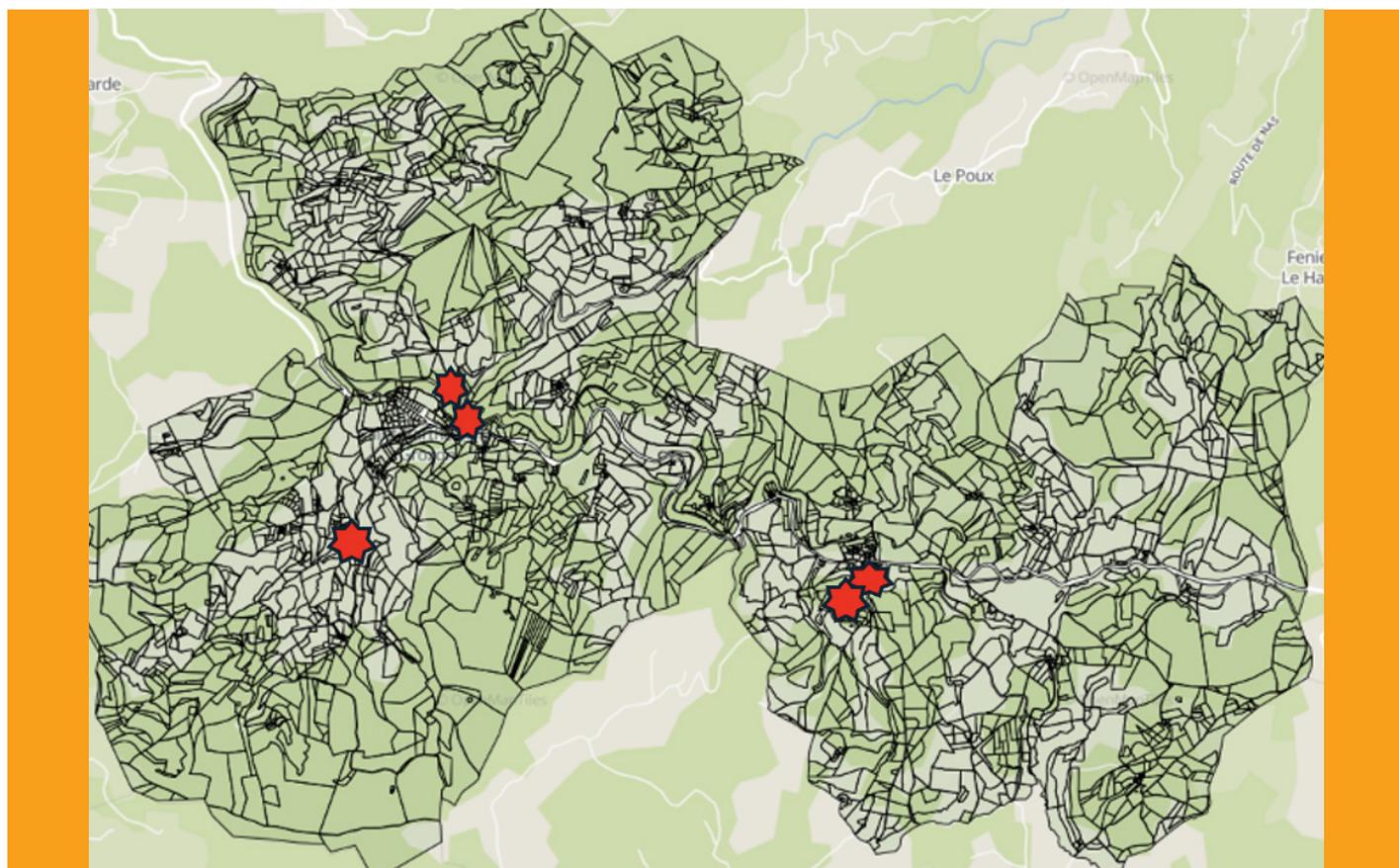
La seule réserve foncière dont la commune disposait était le terrain situé sur la rive droite du Grozon, **au-dessus du « Pré Neuf »**, **1 hectare**, traversé par un chemin qui relie le secteur à la route du col de St Genest. Nous y avons lancé une étude, à l'aide de Coralie Maison-Leduc, en master 2 d'architecture, qui a fait un travail très complet. Nous avons obtenu que le lieu soit reconnu par le SCOT pour réaliser un « éco-hameau », qui ne sera autorisé que si un PLU est réalisé. Nous avons lancé la préparation du PLU et entendons prouver à l'Etat que c'est un bon projet (l'autonomie des communes est un rêve !).

Nous nous sommes rapprochés d'un notaire pour voir dans quelle mesure le terrain abandonné près du cimetière du vieux village de Saint-Barthélemy pouvait être considéré « **terrain sans maître** » et versé au patrimoine communal. Les démarches nécessaires ont été réalisées et nous allons pouvoir rechercher un promoteur ou constructeur pour construire 3 ou 4 logements sur ce tènement de près de 3000 m2.

Dernièrement, la commune a acquis l'ancienne « **épicerie Goudard** », sise sur un terrain de 3000 m2 en continuité de l'école, idéalement placé pour permettre à la Mairie de construire un local technique pour garer ses gros équipements (envisagé depuis longtemps), mais également, dans un futur plus ou moins lointain, une salle communale, sachant que l'usage de Matras ne sera pas éternel. Mais l'ancien bâtiment a aussi des logements à réhabiliter. Un projet à étudier.

A Grozon, la recherche d'un terrain pour implanter l'entreprise Beuffre, projet qui vient de se réaliser, permettra de rendre constructible l'ensemble de **l'espace situé entre le village de Grozon et l'ancienne école** : les 2000 m2 restants ont été acquis auprès de Bruno Espic et pourront accueillir quelques maisons ainsi que la route de Matras redirigée.

Enfin, pour parfaire le réaménagement du cœur de Grozon, nous souhaitons acquérir le **terrain non bâti en face de la fontaine, de l'autre côté de la D533** pour y aménager un espace vert, un chemin piéton vers l'église et des toilettes sèches. Le principe a été discuté avec la propriétaire. Conclusion espérée en 2025.



Les activités économiques de la Commune

Sur 21 activités recensées (s'il y a des oublis, car il est parfois difficile de connaître les emplois qui se créent, merci d'informer la mairie) on comptabilise 11 entreprises récentes ou qui vont fonctionner en 2025... Ce simple constat est assez réjouissant quand on pense aux périodes antérieures... Bien sûr, la plupart de ces activités sont personnelles et offrent un ou deux emplois, mais c'est tout un dynamisme individuel qui émerge de cette observation avec des choix de vie en espace rural, et qui eurent été impensables sans la pratique d'internet... **(En rouge, les entreprises depuis moins de 5 ans sur la commune)**

Nom et lieu	Type de production ou de service
IME Château de Soubeyran	Institut Médico-Educatif et l'été, colonies de vacances (FOL). Une cinquantaine d'enfants et une cinquantaine d'emplois
ROCHE Pascal Quartier de la pièce	Entreprise générale de construction
CYPROCHE Cyprien Roche, les Sagnoles	Travaux de terrassement
BOURGEAT Grégory Chemin de Vernet	Travaux de terrassement
BEUFFRE Régis Grozon	Maçonnerie générale et gros œuvre. Le siège social était à Châteauneuf, mais, mal adapté, il s'est installé sur le village de Grozon.
BOURGEAT Antony Les Faures	Taille, finissage et façonnage de pierres
DUSSUYER Yves Bérion	Plombier électricien
Aissance Domotique Grozon, la Grangette	Christophe Berthommier a créé son entreprise il y a 10 ans (voir article sur le site de la commune). Electronique et domotique
VALET Mickaël Grozon, la Cacharde	Artiste plasticien, peintre muraliste. Vous verrez nombre de ses œuvres à Lamastre, Vernoux...
CESTYL, ALMY Cécile Grozon	Cours et stages de dessin, portraits graphisme, décoration d'intérieur, création de faire-parts, cartes de visites, cartes de , toutes communication
SAFTI La combe Haute	Marie Noelle CASSIER Conseillère indépendante en immobilier
École de somatopathie Grozon	Pierre-Camille Vernet
Cabinet de Somatopathie route des Hyères	Aurelie Riffard devrait ouvrir son cabinet courant 2025
Salon de coiffure Ma'M à Grozon	ouverture prochaine printemps 25, avec présence d'une esthéticienne
Chez Ma'M Grozon, village	Bistro petite restauration, épicerie, produits locaux Nathalie Merle s'est installée dans l'ancienne boulangerie de Grozon, offrant un multi-service très diversifié. Animations musicales l'été.
Le Saint Barth St Barthélemy, village	Bistrot, restaurant, épicerie, bureau de poste
L'OEIL D'ORION Marika Roux à Suze	Sanctuaire pour chevaux, le paradis des animaux. Stages immersion avec les animaux. Installée depuis 2024
LE REFUGE DES PLANCHES chemin de la Veyrie	Magalie Lalanne et Benoit Cailleu accueillent animaux (équidés, ovins, bovins) qui sont en difficulté, mal traités, ou que leurs propriétaires ne peuvent garder. Installation 2024
LES ARTISANS DU REGARD route de Lichessol	Photogravure, numérisation et le traitement d'images pour les éditeurs de beaux livres, atelier local, siège social Paris
Libera Corpus av du chateau à Grozon	PHILOTEE ELYTIS crée des jeux d'ambiance, de pistes, d'énigmes, de stratégies et de rôles, à l'attention de tout groupe ou entreprise organisant des événements. (Team building et autres festivités).

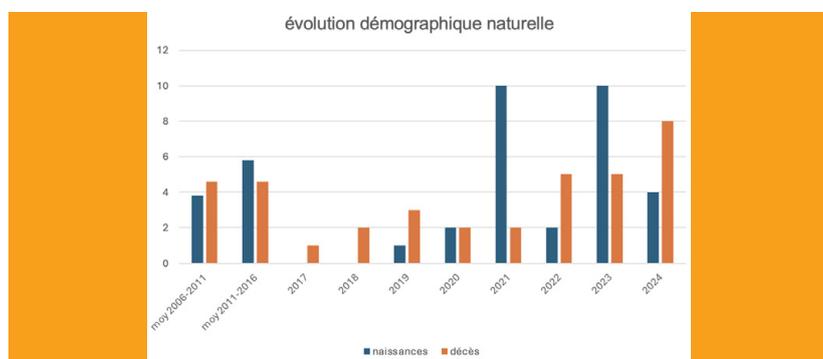
Démographie : une évolution naturelle plutôt positive, ces dernières années

Sur ces 5 dernières années, on note une belle vitalité avec 28 naissances et 22 décès, donc un **solde naturel positif**.

Celui-ci est porté par deux années exceptionnelles, avec 10 naissances en 2021 comme en 2023. Le solde naturel de + 6 sur la période montre que la commune n'est plus en régime de vieillissement. Espérons que cela n'est pas uniquement l'effet covid, qui a eu, en France, un effet majeur sur la natalité.

Sur le long terme (2006 – 2024), on compte 88 naissances et 86 décès, ce qui traduit une stabilité démographique par le seul effet du «solde naturel».

Le recensement de janvier – février 2025 nous permettra de savoir si le solde migratoire, c'est à dire la différence entre les personnes qui partent et celles qui s'installent dans la commune, est positif ou négatif. Il se calcule en déduisant le solde naturel de l'évolution totale entre deux recensements (celui de 2017 et celui de 2025).



Naissances	date
SUCHIER Lucas Jean Yves	25/09/24
Roussier Clarisse Cécile	25/03/24
CLAIR Livio Louis Fabio	25/03/24
LEBRETON Jade Véronique	26/02/24

Décès	date
ROCHE Michel	13/10/24
ROCHEDIEU Joel	01/07/24
IORCY Gérard Jean	07/06/24
COSTECHAREYRE Jean Claude	18/05/24
JUNIQUE Jean Albert	18/04/24
JUNIQUE BRUNEL Ginette	12/04/24
MOUNIER RISSOAN Hélène	25/03/24
OUALI Sultana	15/02/24

N'oublions pas les Barthézonais qui n'avaient plus leur domicile dans la commune et qui sont décédés en 2024

DEBEAUX Auguste	26/09/24
GARNIER Marius	22/03/24
LONGUEVILLE Claude	19/02/24

Respectons l'Environnement...

Protégeons notre planète. Une infinité de solutions existent, mais la première, la plus simple, c'est le tri. Un geste de plus en plus évident, simple et accessible.

Tout Centre de Tri qui se respecte est équipé de conteneurs à verre, de conteneurs à cartons et papiers, de conteneurs pour tous les emballages (plastique, métal), et de conteneurs à déchets non recyclables dans des sacs fermés.

Le Centre de Tri de Lamastre (Plaine de Sumène), est accessible gratuitement aux particuliers comme aux professionnels.

Horaires d'ouverture	du 1er octobre au 30 avril	du 1er mai au 30 septembre
Lundi	10h-12h / 17h-18h	10h-12h / 17h-18h
Mardi	17h-18h	10h-12h / 17h-18h
Mercredi	16h-18h	16h-18h
Jedi	10h-12h	10h-12h
Vendredi	15h-18h	14h-18h
Samedi	9h-12h	9h-13h

La Ressourcerie de Vernoux-en-Vivaraïs (165 chemin de Bourget) revalorise ce qui est abimé et non vendable, récupère du tissu jusqu'au meuble, du jouet simple à l'électronique tout en créant de l'emploi.

- jeudi 9h30-12h30
- vendredi 14h-18h
- samedi 10h-12h30 / 13h30-18h

Le yoga, c'est gratuit ! Tenez vos abdos, pliez légèrement les jambes si nécessaire, ... et ramassez vos déchets, gros ou petits, qui ont raté le conteneur. **Mais le mieux, c'est encore de diminuer nos déchets !**

Astuce simple : les sacs réutilisables ! N'hésitez pas lorsque vous achetez vos légumes à garder le sachet qui peut être réutilisé plusieurs fois avant d'être jeté. Ou à investir dans des sachets en tissu réutilisables de façon indéfinie.

N'oubliez pas, gardez toujours un sac dans votre voiture rempli de ces sachets. Il vous permettra l'impro de dernière minute.

Le saviez-vous ? Le 1er janvier 2021 a été promulguée la loi anti-gaspillage. Elle nous permet d'apporter un contenant réutilisable dans les commerces de vente au détail tel que boucherie, fromagerie... et même en grande surface ! Seule règle : un contenant propre. **Alors à vous de jouer !**

**Agenda. (Il peut y avoir des dates qui ne nous sont pas parvenues...
des Brévos seront envoyés en cas de rappel nécessaire)**

Quand	Quoi	Qui
17 janvier	Assemblée Générale	Amusaté é Boujaté
29 janvier	Assemblée Générale	Club L'Églantier
1er février	Assemblée générale	Comité des Fêtes
15 février	« Tout un tas de trucs » avec Marine Magrini, contes et chansons au Château de Grozon à partir de 17h00	Amicale Laïque
9 février ou 2 mars	Matinée caillettes	ASSBG
8 mars	Repas des bénévoles de la Foire au Boudin 2024	Comité des Fêtes
15 mars	Padgels : 1-Montagne, film de Valentin Chanéac, 20h00, Matras (6 €)	Amusaté é Boujaté
6 avril	Matinée caillettes	ACCA
12 et 13 avril	Salon de l'Illustration Fantastique au Château de Grozon (samedi 9h- 22h ; dimanche 9h- 18h	
1er mai	Vide grenier- Concours de pétanque	Club L'Églantier
12 juin	L'Ardéchoise passe à Saint-Barthélemy-Grozon	Amusaté é Boujaté
14 juin	Fête du Village : Concours de pétanque et Bal	Comité des Fêtes
15 juin	Fête de l'École (à confirmer)	École
6 juillet	Repas des voisins	Notre Grozonnade
20 juillet	Moules-frites et Pétanque Challenge Bruno Gubien	ASSBG
6 septembre	Concours de pétanque Dimitri Vialatte	ASSBG
14 septembre	Paëlla géante (à confirmer)	Amusaté é Boujaté
26 octobre	Loto	Club L'Églantier
15 novembre	Foire au Boudin	Comité des Fêtes
13 décembre	Soirée rétrospective de l'Ardéchoise	Amusaté é Boujaté
Décembre	Marché de Noël de l'École	Amicale Laïque

Ateliers	Amusaté é Boujaté	
	Vannerie 31 janvier, 1er, 7 et 8 février	17h00- 18h00
	Relaxation les lundis (hors vac. scol.)	18h00- 19h00
	Body Tonic les lundis (hors vac. scol.)	19h00- 20h00
	Gym douce les mercredis (hors vac. scol.)	18h30- 19h30
	Pilate les mercredis (hors vac. scol.)	19h30- 20h30
	Couture les lundis (hors vac. scol.)	14h30- 16h30
	Samedis à thème- Loisirs créatifs (Pâques, Fête des Mères / Pères, Noël)	
	Juillet : Balades à la fraîche	

Début septembre - fin février : Chasse autorisée tous les jours sauf le mardi (ACCA)

Pour davantage d'informations, ou suivre plus régulièrement ce qui se passe à Saint-Barthélemy-Grozon, voir le site :
« www.saintbarthelemygrozon.fr »

